



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juillet 2026
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Uruguay

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Uruguay est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 3 400 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 19 600 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de janvier 2027 à décembre 2030. Les ressources ordinaires budgétisées seront générées au niveau local.

* [E/ICEF/2026/25](#).

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. L'Uruguay arrive à un moment charnière dans la promotion des droits des enfants et des adolescent·e·s, et les futurs progrès dépendront de l'efficacité avec laquelle les services sociaux aborderont, de manière intégrée, les problèmes persistants et émergents. La capacité de la société à favoriser des environnements plus protecteurs pour les enfants déterminera également la durabilité des progrès.
2. En tant que pays à revenu élevé doté d'institutions bien établies et d'un cadre stratégique global, le défi de l'Uruguay ne réside pas dans l'expansion des services, mais dans la garantie que les politiques se traduisent par des résultats durables pour les enfants confrontés à des formes de privation complexes et interdépendantes qui restent incompatibles avec le niveau de développement du pays. Pour relever ces défis, le programme de pays de l'UNICEF se concentrera sur le renforcement de l'efficacité du système, l'exercice d'une influence sur la mise en œuvre des politiques et la mobilisation de la société pour obtenir un impact à grande échelle.
3. L'UNICEF joue un rôle stratégique en tant que partenaire en matière de connaissance et d'innovation, en soutenant la conception et le déploiement à grande échelle de solutions intégrées, en réunissant les acteurs de tous les secteurs, et en contribuant à des processus d'élaboration de politique fondés sur des données probantes. L'UNICEF soutient également l'engagement du pays à créer et à mettre à disposition des solutions aux défis complexes liés aux enfants, en aidant à traduire l'expérience nationale en connaissances pratiques qui pourront éclairer les politiques et contribuer aux programmes régionaux et mondiaux pour les enfants.
4. Le Gouvernement uruguayen a officiellement demandé la poursuite de la participation de l'UNICEF par le biais d'un nouveau programme de pays pour la période 2027-2030. L'UNICEF intervient en Uruguay dans le cadre d'un programme autofinancé fondé sur des ressources publiques et privées mobilisées localement. Cette approche assure la viabilité financière, tout en permettant au bureau de pays de contribuer à la création de financements flexibles qui soutiennent les programmes de l'UNICEF en Uruguay et dans le monde.
5. L'Uruguay, un pays d'environ 3,5 millions d'habitants, dont 22 % sont des enfants¹, a maintenu un contexte macroéconomique stable soutenu par de solides fondations institutionnelles. Cependant, la croissance économique est restée modeste ces dernières années, et les progrès en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités ont été limités. Malgré le statut de pays à revenu élevé, la pauvreté des enfants reste constamment plus élevée que celle des autres groupes de population. Environ quatre enfants sur dix vivent dans des ménages touchés par la pauvreté monétaire ou multidimensionnelle². Les taux de pauvreté chez les enfants sont deux fois plus élevés que chez les adultes³, schéma qui est resté inchangé depuis plus de dix ans. Alors que 16,6 % de la population totale vit dans la pauvreté monétaire, ce taux atteint 27,3 % chez les enfants de moins de six ans, contre seulement 6,0 %

¹ Uruguay, Institut national de la statistique (INE), « Proyecciones de población revisión 2025 ». 17 juillet 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gub.uy/instituto-nacional-estadistica/proyeccionesrev2025>.

² UNICEF Uruguay, « Dos nuevas mediciones de pobreza. ¿Qué mide cada una? » 19 mai 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/uruguay/infancia-en-datos/pobreza-infantil/dos-nuevas-mediciones-de-pobreza>.

³ Uruguay, INE, « Estimación de la pobreza por el método del ingreso. Año 2025 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www5.ine.gub.uy/documents/Demograf%C3%ADaDayEESS/HTML/ECH/Pobreza/2025/Informe%20pobreza%20Anual-2025.html>.

chez les personnes âgées de 65 ans et plus⁴, ce qui souligne le fardeau disproportionné de la pauvreté sur les enfants. Les privations sont interdépendantes et souvent enracinées dans les conditions familiales, affectant les résultats scolaires des enfants, l'accès aux soins, le bien-être et les perspectives d'avenir.

6. L'Uruguay a réalisé d'importants investissements publics dans les secteurs sociaux et a mis en place un système de protection sociale bien établi. Selon les dernières données disponibles, les dépenses sociales publiques représentaient 25,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023⁵. Cependant, sa distribution révèle un écart structurel au détriment des enfants et des adolescent·e·s, car 5,7 % du PIB seulement est destiné aux enfants, selon la dernière estimation de la distribution par groupe d'âge⁶. Bien que la protection sociale joue un rôle important dans l'atténuation de la pauvreté, son impact reste limité par des écarts de couverture et une fragmentation entre les programmes. L'interopérabilité limitée entre les systèmes d'information, la faiblesse de la coordination et de la gestion des cas, ainsi que l'utilisation insuffisante des données et des éléments de preuve entravent l'identification, le suivi et les interventions efficaces en réponse aux besoins évolutifs des enfants et des familles.

7. L'éducation est un moyen essentiel pour briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Si l'accès à l'éducation est presque universel dans les premières années, des défis importants persistent en matière de rétention, de progression et de résultats d'apprentissage. De nombreux enfants et adolescent·e·s connaissent des retards, des redoublements ou un désengagement précoce tout au long de leur parcours. Seuls 53,2 % des adolescent·e·s achèvent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire⁷, avec de grandes disparités selon leur statut socioéconomique. Les résultats d'apprentissage restent inégaux, seuls 44 % des élèves de 15 ans atteignant le niveau de compétence minimal en mathématiques et 60 % en lecture et en sciences⁸. L'absentéisme chronique concerne trois élèves sur quatre et, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Uruguay figure parmi les trois premiers pays d'Amérique latine ayant les taux d'absentéisme les plus élevés⁹. Ces difficultés sont exacerbées par une coordination limitée entre les services éducatifs, de protection sociale et autres en matière d'accompagnement des élèves risquant le désengagement scolaire, par le manque de mécanismes d'identification

⁴ Ibid.

⁵ Uruguay, Ministère du Développement social, « Gasto Público Social (pesos corrientes). Total y por funciones ». Sans date. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gub.uy/ministerio-desarrollo-social/indicador/gasto-publico-social-pesos-corrientes-total-funciones> ; Banque centrale de l'Uruguay, *PIB por Enfoque del Gasto a precios corrientes*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.bcu.gub.uy/Estadisticas-e-Indicadores/Paginas/Anuales-preliminares.aspx>.

⁶ Uruguay, Ministère du développement social et UNICEF, *El gasto público social en Uruguay. Distribución por edades con atención especial a la infancia*. Montevideo, 2022. Disponible à l'adresse suivante : https://bibliotecaunicef.uy/opac_css/doc_num.php?explnum_id=330.

⁷ Betania Ávalos et al., *Informe sobre el estado de la educación en Uruguay 2023-2024. Tomo 1*. Institut national d'évaluation éducative, Montevideo, 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ineed.edu.uy/images/ieeuy/2023-2024/Informe-estado-educacion-Uruguay-2023-2024-Tomo1.pdf>.

⁸ Laura Noboa et Paola Cazulo, *Uruguay en PISA 2022. Volumen 1. Logros educativos, su evolución y su contexto. Administración nacional de l'éducation publique (ANEP)*, Montevideo, 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://pisa.anep.edu.uy/sites/default/files/Recursos/Publicaciones/Informes/2022/2025/ANEP%20Informe%20PISA%202022_Vol%201%20Logros%20educativos%2C%20su%20evoluci%C3%B3n%20y%20su%20contexto.pdf.

⁹ Santiago Cardozo, *Ausentismo en educación secundaria básica. Un problema que compromete las trayectorias educativas*. Asociación Pro-Fundación para las Ciencias Sociales et UNICEF, Montevideo, 025. Disponible à l'adresse suivante : https://bibliotecaunicef.uy/opac_css/doc_num.php?explnum_id=343.

précoce et de soutien, et par l'utilisation insuffisante des données de suivi des progrès des élèves.

8. La santé mentale et le bien-être psychosocial sont des dimensions essentielles du développement des enfants. En Uruguay, un·e adolescent·e sur quatre déclare des sentiments de tristesse ou un faible bien-être¹⁰, les taux de suicide chez les adolescent·e·s étant parmi les plus élevés de la région, avec le Guyana et le Suriname¹¹. L'exposition à la pauvreté et à la violence affecte le développement émotionnel et l'apprentissage, tandis que les écarts dans l'accès équitable aux services de santé mentale et les réponses fragmentées entre les secteurs sociaux limitent un soutien rapide et coordonné aux enfants, aux adolescent·e·s et aux personnes qui s'occupent d'eux.

9. Un défi majeur qui reste à relever pour la réalisation des droits de l'enfant en Uruguay est la violence à l'égard des enfants et des adolescent·e·s. Elle reste généralisée et profondément ancrée dans les foyers, les écoles et les communautés. D'après une enquête menée par l'UNICEF en 2025, quatre enfants sur dix âgés de 2 à 14 ans ont déclaré avoir été soumis à des pratiques disciplinaires violentes au cours du mois précédent¹². La violence sexuelle présente des caractéristiques particulièrement critiques, sept crimes sexuels signalés sur dix impliquant des victimes de moins de 18 ans¹³, et les filles représentant huit victimes sur dix, le plus souvent dans le cadre familial. On estime que 33 % des enfants vivent dans des foyers dans lesquels des violences à l'égard des femmes par leurs partenaires ou d'autres membres de la famille ont été signalées¹⁴. L'Uruguay enregistre le deuxième taux le plus élevé de la région de femmes tuées par un partenaire actuel ou un ex-partenaire¹⁵. Ces défis sont exacerbés par les conditions au sein des communautés locales, y compris la présence d'activités illicites, qui augmentent l'exposition des enfants et des adolescent·e·s à la violence et le risque qu'ils ou elles soient recruté·e·s par des groupes criminels.

10. Au sein du système de protection, l'Uruguay continue de dépendre fortement des placements en institution. Le taux de 321 enfants et adolescent·e·s placé·e·s en

¹⁰ Cecilia Cristar et al., *Panorama de la salud mental y el bienestar psicosocial en adolescentes y jóvenes de 16 a 19 años desde el Panel de Juventudes de la ENAJ*. Institut national de la jeunesse (INJU) et UNICEF, Montevideo, 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gub.uy/ministerio-desarrollo-social/sites/ministerio-desarrollo-social/files/documentos/noticias/Panorama%20salud%20mental.pdf>.

¹¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Suicide rates, crude, (per 100 000 population), 10-year age groups ». Observatoire mondial de la Santé. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/suicide-rates--crude--\(per-100-000-population\)-\(sdg-3.4.2\)--10-year-age-groups](https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/suicide-rates--crude--(per-100-000-population)-(sdg-3.4.2)--10-year-age-groups) (consulté le 20 avril 2026).

¹² UNICEF Uruguay, *La violencia contra niños, niñas y adolescentes en el hogar. Encuesta sobre prevalencia del uso de disciplina violenta y la exposición a la violencia contra la mujer en la infancia y adolescencia*. Montevideo, 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://bibliotecaunicef.uy/opac_css/doc_num.php?explnum_id=353.

¹³ Uruguay, Ministère de l'Intérieur, « El Ministerio del Interior presentó los principales indicadores de violencia doméstica y de género ». 21 novembre 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gub.uy/ministerio-interior/comunicacion/noticias/ministerio-del-interior-presento-principales-indicadores-violencia-domestica>.

¹⁴ Uruguay, Ministère du développement social et Conseil consultatif national pour une vie sans violence fondée sur le genre, *Segunda Encuesta Nacional de Prevalencia sobre Violencia Basada en Género y Generaciones*. Montevideo, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gub.uy/instituto-nacional-estadistica/comunicacion/publicaciones/encuesta-nacional-prevalencia-violencia-basada-genero-generaciones-evbgg>.

¹⁵ 1,1 décès pour 100 000 femmes. Nations Unies Uruguay, *Perfil de género y generaciones de Uruguay*. Montevideo, 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://uruguay.un.org/sites/default/files/2025-03/ES-PerfilGenero-UY_21Mar25.pdf.

institution pour 100 000 habitants¹⁶ dans le pays est nettement supérieur à la moyenne régionale de 86, avec un séjour moyen de près de quatre ans dans ces institutions, ce qui témoigne de périodes prolongées en dehors de l'environnement familial. Ces statistiques révèlent des lacunes qui subsistent en matière de prévention, de détection précoce, de soutien familial et d'accès à une justice rapide et adaptée aux enfants¹⁷.

11. La persistance de ces défis reflète des goulots d'étranglement structurels dans le fonctionnement des systèmes. Bien que l'Uruguay dispose d'un cadre institutionnel étendu et mature, les interventions restent fragmentées entre secteurs, et souffrent d'une coordination limitée entre les services de protection, d'éducation, de santé, de justice et de la protection sociale, ce qui affecte leur continuité et leur efficacité, en particulier dans les cas complexes nécessitant un soutien soutenu dans le temps. Les contraintes liées à l'utilisation de systèmes de données interopérables, l'articulation inégale entre les niveaux national et infranational, et la persistance de normes sociales qui normalisent la violence et l'inégalité, limitent davantage l'efficacité des efforts de prévention, de protection et d'intervention.

12. L'Uruguay possède l'un des cadres normatifs les plus avancés en matière d'égalité des genres dans la région. Cependant, des écarts importants persistent dans la mise en œuvre, les inégalités structurelles affectant de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles en situation de vulnérabilité. La répartition inégale du travail de soins non rémunéré et l'accès limité aux services de soins limitent la participation économique des femmes et contribuent à la féminisation de la pauvreté.

13. Les enfants handicapés et les enfants d'ascendance africaine sont confrontés à des formes d'exclusion importantes et croisées. On estime que 2,9 % des enfants et des adolescent·e·s vivent avec un handicap, dont 50 % dans des ménages ayant des besoins essentiels non satisfaits, et subissent des désavantages persistants en matière d'éducation et d'accès aux services¹⁸. Les enfants d'ascendance africaine sont également touchés de manière disproportionnée par la pauvreté (41,6 % en situation de pauvreté monétaire, contre 25,0 % pour les autres enfants), ce qui reflète des inégalités structurelles plus larges. Ces tendances sont aggravées par les disparités territoriales, qui affectent particulièrement les enfants des régions situées le long de la frontière brésilienne et de la périphérie de la zone métropolitaine de Montevideo.

14. Enfin, les changements climatiques touchent de plus en plus les enfants et les adolescent·e·s en Uruguay, exacerbant les vulnérabilités liées à la concentration de la pauvreté pendant l'enfance. Les enfants, en particulier les plus vulnérables, sont plus susceptibles de vivre dans des zones exposées aux inondations, aux sécheresses et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et d'habiter dans des logements ayant une capacité limitée à résister aux chocs, tout ceci ayant des impacts visibles sur la santé, la sécurité hydrique et alimentaire, l'accès aux services d'assainissement et la continuité de l'éducation, y compris lors d'événements tels que la crise de l'eau de 2023 qui a touché les enfants à Montevideo et dans les zones urbaines environnantes,

¹⁶ UNICEF, « Children in alternative care ». Données UNICEF, disponibles à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/topic/child-protection/children-alternative-care/> (consulté le 20 avril 2026).

¹⁷ Institut de l'enfance et de l'adolescence de l'Uruguay, « De la evidencia al compromiso ». 2 octobre 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.inau.gub.uy/novedades/noticias/item/4149-presentacion-del-informe-sobre-la-situacion-del-sistema-de-proteccion-de-las-infancias-y-adolescencias-en-uruguay>.

¹⁸ Mariana Cabrera, *Población en Situación de Discapacidad en Uruguay. Prevalencia y Brechas en el Acceso a Derechos a partir del Censo 2023*. UNFPA, UNICEF et Ministère du développement social, Montevideo, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/uruguay/infancia-en-datos/Personas-en-situacion-de-discapacidad-en-Uruguay>.

et la sécheresse prolongée dans les zones rurales depuis octobre 2022. Ces risques sont aggravés par une résilience inégale entre les ménages et les communautés. Bien que l'Uruguay dispose de cadres institutionnels et de capacités d'intervention solides, les écarts en matière de couverture, d'accès et de coordination signifient que les enfants en situation de pauvreté, en particulier dans les zones rurales et marginalisées, sont moins en mesure de résister aux chocs et de s'en remettre.

15. Dans un contexte de revenus élevés, l'accélération des résultats nécessite de réorienter l'action vers le renforcement de la performance des systèmes, de la mise en œuvre des politiques et de la participation sociétale. Les conclusions de l'évaluation du programme de pays 2021-2025 montrent que l'impact de l'UNICEF a été le plus fort lorsqu'il a tiré parti de sa crédibilité technique, de sa neutralité institutionnelle et de la confiance du public pour influencer les politiques publiques et établir des partenariats entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé, permettant ainsi de progresser sur des programmes complexes et sensibles. D'autre part, l'évaluation recommande de dépasser les interventions sectorielles isolées pour adopter des réponses stratégiques systémiques et intégrées, centrées sur la pauvreté persistante des enfants et les inégalités structurelles, et soulignant la nécessité de soutenir la coordination intersectorielle (en particulier au niveau territorial) et les solutions stratégiques qui abordent les facteurs interdépendants de vulnérabilité, y compris l'insécurité des revenus, le travail domestique non rémunéré, l'exposition à la violence, les risques liés au climat et les obstacles à l'accès aux services.

Priorités du programme et partenariats

16. En réponse à la demande du Gouvernement de poursuivre la participation de l'UNICEF, le programme de pays de l'Uruguay 2027-2030 adopte un modèle conçu pour accélérer l'impact en renforçant la manière dont les systèmes produisent des résultats pour les enfants et en favorisant le soutien sociétal aux droits de l'enfant. Il se concentre sur deux priorités interdépendantes : la réduction de la pauvreté multidimensionnelle des enfants et la prévention de la violence et les manières d'y faire face.

17. Ces priorités sont fondées sur une approche centrée sur les parcours de développement des enfants et de leurs familles, qui aborde les facteurs structurels qui façonnent leurs perspectives et leur bien-être. L'UNICEF aidera le Gouvernement à améliorer la manière dont les politiques sociales atteignent les familles les plus vulnérables, en particulier les ménages dirigés par des femmes avec des enfants, notamment lorsque des écarts persistent dans la couverture universelle. L'accent sera mis sur le renforcement de la coordination entre les institutions, l'amélioration de l'utilisation des données territoriales et administratives pour identifier les écarts de services, et la promotion de réponses préventives et intégrées qui abordent simultanément la pauvreté et la violence.

18. S'appuyant sur son pouvoir de mobilisation et sa crédibilité technique, l'UNICEF alignera ses efforts en matière de plaidoyer, de communication, de partenariat et de mobilisation sociale autour d'une vision claire et convaincante qui soulignera l'importance centrale des droits de l'enfant. L'UNICEF encouragera également la participation significative des enfants et des adolescent·e·s à l'élaboration, à la promotion et au maintien de ce programme, renforçant ainsi l'influence des politiques tout en favorisant des normes sociales, des comportements et une participation publique positifs en faveur des enfants. Cette approche sera soutenue par un modèle opérationnel plus agile et efficace, axé sur les domaines à

plus forte valeur ajoutée : le leadership éclairé, le plaidoyer, l'innovation et les partenariats.

19. L'une des caractéristiques distinctives du programme de pays réside dans son soutien au pays dans la création et la mise à disposition de réponses aux défis complexes affectant les enfants par l'élaboration, la validation et le déploiement à grande échelle de solutions stratégiques innovantes et intégrées. Ces réponses comprennent la documentation et l'échange de politiques efficaces centrées sur la famille, y compris les approches numériques, ainsi que la promotion de l'utilisation responsable de la technologie pour améliorer la prestation des services publics, faire progresser l'équité et mieux répondre aux besoins des enfants.

20. Ce modèle de programme renforce l'évolution du rôle de l'UNICEF vers une plateforme d'influence, de génération de connaissances, de partenariats et de mobilisation de ressources. Il s'aligne sur les objectifs fondamentaux de la participation de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé, à savoir soutenir les gouvernements dans la résolution des derniers problèmes à résoudre en matière de droits de l'enfant, tirer parti des capacités nationales pour faire progresser les droits de l'enfant à l'échelle mondiale, et mobiliser les ressources produites localement pour soutenir les programmes de l'UNICEF dans le monde entier.

21. L'élaboration du programme s'est appuyée sur des consultations avec le Gouvernement, des entités des Nations Unies, des partenaires de développement, la société civile ainsi que des adolescent·e·s et des jeunes. Le programme s'aligne sur les priorités nationales, en particulier celles énoncées dans la loi de finances nationale 2025-2029, notamment sur le renforcement du système de protection sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités, l'amélioration de la sécurité et de la cohésion sociale, et l'accélération d'une croissance économique inclusive et durable. Il contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et soutiendra la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment par des contributions au prochain cycle de rapports en 2027. Le programme est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) 2026-2030, notamment en ce qui concerne l'accent mis sur la cohésion sociale, les soins et la coexistence, le développement inclusif et durable, et la gouvernance efficace et participative, y compris les efforts visant à lutter contre la violence.

Pauvreté multidimensionnelle

22. La première composante du programme vise à garantir que les enfants et les adolescent·e·s et leurs familles, en particulier ceux qui se trouvent dans les situations de plus grande vulnérabilité, bénéficient d'un système de protection sociale plus équitable, intégré et efficace. Un tel système élargit les perspectives et renforce les parcours de développement des enfants, et sert de base pour briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté multidimensionnelle. Il s'aligne sur les priorités nationales énoncées dans la loi de finances nationale 2025-2029 concernant le renforcement de la protection sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités, et contribue aux priorités stratégiques 1, 3 et 4 du PCNUDD sur le renforcement de la protection sociale et des services sociaux de base, la promotion des politiques publiques intégrées et l'amélioration de l'influence de l'Uruguay dans les programmes politiques internationaux.

23. Premièrement, l'UNICEF favorisera le renforcement des capacités nationales en vue d'élaborer des politiques publiques visant à réduire la pauvreté

multidimensionnelle des enfants et les inégalités connexes, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de l'équité de l'allocation des ressources. Il s'agira notamment de fournir une assistance technique pour concevoir des systèmes d'information intégrés et des mécanismes de coordination entre les programmes de transferts de fonds et de services de soutien familial, y compris le système de soins, en vue de permettre un meilleur suivi des parcours des familles et l'orientation des cas. L'UNICEF favorisera également la production et l'utilisation de données axées sur l'enfant, en particulier les données administratives et territoriales, afin d'éclairer la prise de décisions en temps opportun et fondée sur des données probantes. En outre, il participera à la conception conjointe d'un laboratoire de politiques comportementales, apportant un soutien technique et procédant à une évaluation de sa mise en œuvre, pour tester et déployer des approches innovantes ; à la mise en place opérationnelle de marqueurs budgétaires axés sur l'enfant pour renforcer l'analyse de l'investissement public en faveur des enfants ; et à la promotion des modèles de financement innovants, y compris avec le secteur privé, de façon à mobiliser des ressources supplémentaires afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle.

24. Deuxièmement, l'UNICEF favorisera une coordination plus étroite entre les politiques de protection sociale et le système éducatif afin d'améliorer l'inclusion, les résultats d'apprentissage et les parcours éducatifs des enfants et des adolescent·e·s les plus exposé·e·s au risque d'exclusion, contribuant ainsi à faciliter leur transition vers l'emploi et à briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Il s'agira notamment de renforcer les systèmes d'information intégrés sur l'absentéisme, le désengagement et l'apprentissage, liés aux données du secteur social, afin d'améliorer la capacité des équipes techniques et des écoles à concevoir et à ajuster les interventions. L'UNICEF appuiera également les interventions visant à prévenir l'absentéisme chronique et l'abandon scolaire précoce, y compris le renforcement des systèmes d'alerte rapide, les interventions pédagogiques individualisées et les orientations vers les services sociaux lorsque les obstacles dépassent le cadre de l'éducation. En outre, l'UNICEF fournira une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre de solutions fondées sur des données probantes afin d'améliorer l'apprentissage fondamental, les aptitudes pertinentes et les compétences numériques, et soutiendra les partenariats entre le système éducatif, le secteur privé et les communautés afin de renforcer les transitions entre l'école et le monde du travail.

25. Troisièmement, l'UNICEF encouragera une intervention plus intégrée et intersectorielle en matière de santé mentale et de bien-être psychosocial des enfants, des adolescent·e·s et des personnes qui s'occupent d'enfants en situation de pauvreté multidimensionnelle. Il s'agira notamment de renforcer l'intégration de la santé mentale dans les politiques et services sectoriels (y compris la santé, l'éducation, la protection sociale, la protection de l'enfance et l'emploi) et de fournir une assistance technique pour élargir l'accès à la promotion, à la prévention et aux soins en matière de santé mentale. L'UNICEF soutiendra également les stratégies de modification des comportements pour lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale, et fournira une assistance technique pour l'extension du programme gouvernemental « Ni Silencio Ni Tabú » au niveau national, en renforçant ses composantes sur la participation des adolescent·e·s et la création d'espaces d'expression et d'autonomie. En outre, l'UNICEF encouragera la documentation, l'évaluation et le positionnement de ce programme en tant que référence régionale, et facilitera son adaptation à d'autres contextes.

26. Enfin, l'UNICEF contribuera à renforcer la participation de la société et du secteur privé en tant qu'acteurs coresponsables dans la promotion et la protection des

droits de l'enfant et la réduction de la pauvreté des enfants. À cette fin, l'UNICEF promouvra une stratégie intégrée d'information, de communication et de plaidoyer, qui comprend la mise en place de plateformes d'information fiables sur les enfants, le renforcement des partenariats avec les médias et le suivi de la désinformation pour améliorer la qualité et la visibilité des questions liées à l'enfance dans les priorités publiques. L'UNICEF soutiendra également des stratégies intégrées de communication et de mobilisation sociale pour accroître la sensibilisation, la compréhension et l'engagement envers les droits de l'enfant, y compris par le biais de mécanismes de participation citoyenne et de réseaux territoriaux. En outre, l'UNICEF renforcera la participation significative des enfants et des adolescent·e·s aux espaces de décision. Il étendra également les partenariats avec le secteur privé pour sensibiliser à l'impact des pratiques commerciales sur les enfants, promouvoir une conduite responsable et mobiliser des ressources et des expertises en faveur du bien-être des enfants.

Violence

27. Cette composante du programme vise à garantir que les enfants et les adolescent·e·s vivent dans des environnements plus sûrs et plus protecteurs. Elle a pour objectif de renforcer les systèmes de protection de l'enfance et de justice pour prévenir et répondre plus efficacement à la violence dans tous les contextes, y compris la violence basée sur le genre et sa transmission intergénérationnelle. Elle appuie également les progrès soutenus dans la transformation des normes sociales et des comportements qui perpétuent la violence. La composante du programme contribue aux priorités nationales en matière d'amélioration de la sécurité et de la cohésion sociale, et s'aligne sur les priorités stratégiques 1, 3 et 4 du PCNUDD relatives à la cohésion sociale, aux soins et à la coexistence, au renforcement des institutions et de la gouvernance, et à la promotion du multilatéralisme.

28. Premièrement, la composante du programme se concentrera sur le renforcement des capacités nationales pour garantir le droit des enfants et des adolescent·e·s à vivre dans des environnements familiaux, y compris en consolidant la prise en charge familiale comme alternative au placement en institution, et en faisant progresser les processus d'abandon de ce dernier. Il s'agira notamment de fournir une assistance technique pour l'élaboration de systèmes intégrés de gestion des données et des cas au sein du système de protection spéciale, afin d'améliorer le suivi des parcours de développement des enfants, et d'apporter un soutien à la conception et à la mise en œuvre de nouveaux modèles de coordination entre les politiques judiciaires et sociales et les services territoriaux pour prévenir la séparation des familles. L'UNICEF soutiendra le déploiement à grande échelle des politiques de prise en charge familiale, l'expansion du Programme national d'accompagnement vers l'âge adulte et le développement de services de santé mentale non institutionnels. Ces efforts seront complétés par des activités de plaidoyer et de communication visant à faire progresser les changements normatifs et culturels en faveur du droit à vivre dans un environnement familial.

29. Deuxièmement, l'UNICEF soutiendra le renforcement des interventions intersectorielles face à la violence à l'égard des enfants et des adolescent·e·s, en améliorant la prévention, l'intervention et la réparation en temps voulu et sans revictimisation. Il s'agira notamment d'un soutien technique à la conception et au déploiement à grande échelle d'un système national et intersectoriel de gestion des cas, interopérable entre les secteurs de la protection, de la justice, de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs pertinents, afin de permettre l'identification précoce

des risques, le suivi des trajectoires et l'amélioration de la prise de décisions. L'UNICEF fournira également une assistance technique pour renforcer les outils et les capacités des acteurs de première ligne travaillant sur les politiques relatives à l'enfance afin de lutter contre la violence basée sur le genre et la violence à l'égard des enfants, et participera à la conception conjointe de programmes de formation destinés aux juges, aux défenseurs publics et aux procureurs. En outre, l'UNICEF continuera de soutenir le développement d'environnements protecteurs dans les communautés touchées par des niveaux élevés de violence, y compris pendant les situations d'urgence. Il contribuera également à renforcer l'accessibilité et la confidentialité des mécanismes de signalement, ainsi que les systèmes de surveillance indépendants de la violence en milieu institutionnel.

30. Enfin, l'UNICEF soutiendra la transformation des normes et pratiques sociales qui perpétuent la violence et la discrimination à l'égard des enfants et des femmes, en renforçant le rôle des familles, des communautés, des institutions et du secteur privé en tant qu'acteurs clés de la prévention de la violence à l'égard des enfants. Ces actions incluront l'établissement de partenariats stratégiques avec un éventail d'acteurs comprenant les entreprises, les organisations sportives, les institutions culturelles, le système éducatif et les centres communautaires, afin de promouvoir des environnements protecteurs. L'UNICEF soutiendra également des stratégies de changement social et de modification des comportements fondées sur des données probantes pour remettre en question les normes qui rendent la violence légitime, y compris la violence basée sur le genre, les châtiments corporels et la stigmatisation. En outre, il encouragera les efforts de plaidoyer visant à renforcer les cadres juridiques et stratégiques conformément aux droits de l'enfant, et à promouvoir l'élaboration d'outils pour les familles et les personnes qui s'occupent d'enfants afin d'encourager des pratiques parentales non violentes et positives. L'UNICEF continuera de suivre systématiquement la situation des enfants particulièrement vulnérables à la violence, y compris les adolescent·e·s privé·e·s de liberté, les enfants vivant en institution ou en établissement de santé mentale, et les enfants migrants ou handicapés, tout en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre d'approches de la justice adaptées aux enfants afin de garantir leur accès effectif aux droits, à la protection et aux recours.

Efficacité du programme

31. La composante d'efficacité du programme veillera à la conception, à la gestion, à la coordination et au suivi efficaces et efficients du programme de pays. Elle soutiendra toutes les réalisations du programme et sera intégrée à la planification, à la budgétisation, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, aux plaidoyers fondés sur des données probantes et aux activités de communication sur les questions relatives aux droits de l'enfant, au changement social et à la modification des comportements, aux questions programmatiques intersectorielles telles que l'égalité des genres, en tirant parti des institutions financières internationales et des partenariats publics et privés.

32. L'UNICEF diversifiera ses partenariats et continuera de s'appuyer sur ceux établis de longue date avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile. Une collaboration efficace avec les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire de groupes de résultats, élargira la marge de manœuvre de l'UNICEF pour accroître ses contributions à la réalisation des priorités nationales et d'un programme de développement durable pour les enfants, tandis que l'UNICEF restera déterminé à

prévenir et à combattre l'exploitation sexuelle et la maltraitance dans toutes les interventions du programme, conformément aux politiques de l'UNICEF et aux normes des Nations Unies.

33. La mise en œuvre efficace du programme et la réalisation de résultats à grande échelle seront soutenues par un ensemble de priorités transversales, notamment l'alignement entre les activités de plaidoyer et de communication, les partenariats et la mobilisation des ressources autour d'objectifs communs pour les droits de l'enfant. Elle se fera également par l'intégration d'approches de changement social et de modification des comportements pour promouvoir des normes sociales positives, par un soutien au développement, à la documentation et à la mise à disposition systématique d'innovations en matière de politiques qui pourront être déployées à grande échelle, par un renforcement du rôle de l'Uruguay en tant que contributeur à l'apprentissage régional et mondial sur les droits de l'enfant, et enfin par l'intégration d'approches tenant compte du climat et des risques pour renforcer la résilience et la durabilité des systèmes.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires*</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Pauvreté multidimensionnelle	850	11 000	11 850
Violence	850	6 900	7 750
Efficacité du programme	1 700	1 700	3 400
Total	3 400	19 600	23 000

* Les ressources ordinaires budgétisées seront générées au niveau local.

Administration du programme et gestion des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays synthétise les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Le programme est aligné sur le PCNUDD. Il constitue le mécanisme principal permettant de rendre compte au Conseil d'administration du degré d'adéquation, à l'échelle du pays, entre les résultats du programme et les ressources qui lui sont allouées. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

35. La réalisation des résultats du programme de pays peut être affectée par le contexte financier et économique, ce qui pourrait limiter la collecte de fonds, l'assistance technique et les allocations gouvernementales pour le développement social. Bien que l'Uruguay ait réalisé des progrès économiques, il reste exposé à la volatilité. Les mesures d'atténuation comprennent la prise en compte des risques dans la planification, une collaboration soutenue avec les partenaires nationaux, des activités de plaidoyer renforcées pour protéger les investissements en faveur des enfants et des adolescent·e·s, et la mise en œuvre continue d'une stratégie innovante de mobilisation des ressources, tout en permettant un soutien technique flexible et ciblé dans les domaines à plus forte valeur ajoutée.

36. Pour garantir la qualité et l'efficacité des résultats du programme, l'UNICEF prendra en compte les risques dans le cadre de la gestion de programme, et identifiera, suivra et évaluera régulièrement les risques programmatiques, opérationnels et financiers. Dans le contexte uruguayen, les principaux risques sont liés à la fragmentation persistante entre les institutions, ce qui affecte la cohérence et l'efficacité des interventions publiques. L'UNICEF atténuera ces risques en renforçant l'utilisation des données probantes et des analyses pour éclairer les décisions stratégiques et le débat public, en soutenant l'amélioration de la coordination entre les institutions et les systèmes, et en renforçant sa collaboration programmatique avec les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales.

37. Parmi les risques supplémentaires figurent les perturbations causées par les chocs climatiques et autres, ainsi que les changements potentiels dans la disponibilité ou l'utilisation des ressources nationales qui peuvent avoir une incidence sur le soutien aux priorités des programmes pour les enfants. Le programme abordera les risques clés affectant les enfants et les opérations de l'UNICEF, y compris les catastrophes naturelles, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et d'autres menaces à la continuité des activités. L'UNICEF travaille en étroite coordination avec le Système national d'urgence et interviendra si nécessaire dans les situations d'urgence touchant les enfants. Les risques liés à l'environnement local de collecte de fonds, aux situations d'urgence, à l'initiative Bureaux verts et aux changements de personnel seront systématiquement surveillés et gérés dans le cadre de gestion globale des risques de l'UNICEF.

38. Le programme sera mis en œuvre et suivi en collaboration avec le Gouvernement de l'Uruguay, sous la supervision de l'Agence uruguayenne pour la coopération internationale (AUCI), et en partenariat avec les institutions gouvernementales, la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé, les agences de développement multilatérales et bilatérales, et les organismes des Nations Unies, dans le cadre du PCNUDD. L'UNICEF continuera de participer pleinement à l'équipe spéciale chargée du suivi et de l'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies et, en partenariat avec le Coordonnateur résident et l'AUCI, facilitera le suivi et l'évaluation du PCNUDD.

Suivi, évaluation et apprentissage

39. Le suivi du programme de pays sera ancré dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources, en mettant l'accent sur le suivi des progrès dans la réduction des disparités, l'amélioration de l'efficacité des interventions intégrées pour les enfants, et la production de données probantes sur la contribution du programme aux politiques publiques et aux changements systémiques (conformément aux recommandations de l'évaluation du programme de pays). L'UNICEF donnera la priorité au renforcement de l'utilisation des données administratives et territoriales afin de mieux comprendre les situations et les trajectoires des enfants et de leurs familles, et d'éclairer des décisions stratégiques plus opportunes et coordonnées.

40. L'UNICEF soutiendra également les efforts visant à améliorer l'intégration et l'utilisation des données, la gouvernance et la capacité d'analyse dans tous les secteurs afin d'améliorer le suivi des droits de l'enfant. Il s'agira notamment de promouvoir l'interopérabilité des systèmes et l'utilisation pratique des données pour la planification, la budgétisation, l'évaluation et l'ajustement des programmes, ainsi que de soutenir la conception d'outils et de plateformes numériques qui améliorent la disponibilité et l'utilisation des données probantes pour la prise de décision.

41. L'apprentissage sera une composante centrale du programme, et l'accent sera mis sur la production et l'application de données probantes pour éclairer les politiques publiques et améliorer la mise en œuvre. L'UNICEF soutiendra la documentation et la validation d'approches stratégiques innovantes et intégrées, y compris la contribution technique de l'UNICEF au changement, tout en aidant le pays à faire part de son expérience dans la résolution de problèmes complexes liés à l'enfance. Il s'agira notamment de faciliter l'échange de connaissances au sein du pays et avec les partenaires régionaux et mondiaux, y compris les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, et de soutenir l'adaptation d'approches efficaces dans différents contextes.

42. L'UNICEF collaborera avec les organes gouvernementaux dans le but de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'évaluation qui permettra de fournir des données probantes et des recommandations pour le renforcement des politiques publiques et des capacités d'évaluation, et de contribuer au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales et des réalisations du PCNUDD.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre l'Uruguay et l'UNICEF, 2027-2030

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 6, 9, 12, 18 à 21, 24 à 28, 34, 37, 39 et 40 Priorités nationales : Loi de finances nationale, priorités 2 et 3 Objectifs de développement durable : 1 à 8, 10, 13, 16 et 17
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1.1 D'ici à 2030, la couverture, la qualité, l'équité et la durabilité du système de protection sociale et des services de santé, d'éducation, de logement et d'alimentation seront améliorées, avec une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux adolescent·e·s et aux jeunes, ainsi qu'aux autres groupes en situation de vulnérabilité, afin de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et les inégalités structurelles. 1.3 D'ici à 2030, les cadres normatifs, les politiques publiques et les pratiques étatiques viseront un changement social durable pour éliminer la discrimination sous ses multiples formes, y compris celles fondées sur le genre et la diversité, l'âge, l'appartenance ethnique et la race, le handicap, le territoire, le statut migratoire et la privation de logement. 3.1 D'ici à 2030, les branches du gouvernement, aux niveaux national et infranational, auront renforcé leurs capacités à concevoir, à mettre en œuvre et à évaluer des politiques publiques intégrées, participatives et fondées sur des données probantes, avec des approches territoriales, intersectionnelles, axées sur les droits humains, le genre et les générations, et mettront l'accent sur l'innovation. 3.2 D'ici à 2030, la conception institutionnelle aura été renforcée pour assurer la cohésion sociale, prévenir et combattre la violence (en particulier contre les femmes et les enfants), et améliorer la sécurité et l'accès à la justice. 4.1 D'ici à 2030, les institutions gouvernementales renforceront le positionnement et l'influence de l'Uruguay sur la scène internationale, en particulier dans les domaines liés à la paix, au développement durable, aux droits humains et à l'égalité.
Résultats à fort impact du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 3 et 4

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1.1, 3.1, 4.1	1. D'ici à 2030, les enfants et les adolescent·e·s et leurs familles, en particulier ceux en situation de plus grande vulnérabilité, bénéficieront d'un système de protection sociale plus équitable, intégré et efficace qui élargira leurs perspectives et renforcera leurs parcours de développement, ce qui leur servira de point de départ pour briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté multidimensionnelle.	Pourcentage d'enfants et d'adolescent·e·s vivant dans des ménages privés de la dimension de protection sociale de l'indice de pauvreté multidimensionnelle Total NR : 17,6 % NC : 10,0 % Garçons NR : 18,1 % NC : 10,0 % Filles NR : 17,0 % NC : 10,0 %	Enquête continue auprès des ménages	1.1 D'ici à 2030, le Gouvernement de l'Uruguay aura renforcé ses capacités à concevoir, à actualiser et à coordonner des politiques publiques visant à réduire la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités affectant les enfants et leurs familles, grâce à une allocation des ressources plus efficace et équitable, et à concevoir des modèles de politiques publiques innovants avec une portée nationale et un potentiel d'adaptation à d'autres contextes.	Ministère du développement social ; Ministère de l'économie et des finances ; Bureau de la planification et du budget ; Administration nationale de l'éducation publique (ANEP) ; Ministère de l'éducation et de la culture ; Centre d'innovation éducative Ceibal ; Institut national de la jeunesse ; Ministère de la santé publique ; Institut de l'enfance et de l'adolescence de l'Uruguay (INAU) ; Institut national de la jeunesse et de l'adolescence ; Institut national de la statistique (INE) ; organismes des Nations Unies :	850	11 000	11 850
		Pourcentage de jeunes âgés de 21 à 23 ans ayant achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par genre. Total NR : 53,2 % NC : 75 % Hommes NR : 48,1 % NC : 70 % Femmes NR : 58,4 % NC : 80 %		1.2 D'ici à 2030, les politiques de protection sociale et le système éducatif seront mieux coordonnés pour améliorer l'inclusion, les résultats d'apprentissage et les parcours éducatifs des enfants et des adolescent·e·s les plus exposés au risque d'exclusion, en soutenant leur transition vers l'emploi et en contribuant à briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté multidimensionnelle.				

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Écart dans l'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire chez les jeunes âgés de 21 à 23 ans entre les quintiles de revenus les plus faibles et les plus élevés. NR : 61,3 % NC : 54 % Domaines de programme dans lesquels le plaidoyer de l'UNICEF a entraîné des changements dans les politiques, les lois, les réglementations ou les budgets NR : 1 NC : 3 Nombre d'enfants et d'adolescent·e·s déclarant avoir accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial Total NR : 20 000 NC : 45 000 Garçons NR : 6 000 NC : 22 500 Filles NR : 14 000 NC : 22 500	Rapports de contribution interne Données et rapports administratifs relatifs aux services de santé mentale et de soutien psychosocial	1.3 D'ici à 2030, davantage d'enfants et d'adolescent·e·s en situation de pauvreté multidimensionnelle ou à risque de la subir, ainsi que les personnes qui s'occupent d'eux, accéderont à des services intégrés de promotion, de prévention et de soins en santé mentale et de bien-être psychosocial, dans le cadre d'une intervention globale et intersectorielle concernant les privations affectant leurs parcours de développement et leurs perspectives. 1.4 D'ici à 2030, la société dans son ensemble et le secteur privé renforceront leur engagement en tant qu'acteurs coresponsables dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, en créant des partenariats, en prenant des engagements et en générant une demande sociale active en faveur du bien-être des enfants et des adolescents et de la réduction de la pauvreté des enfants.	Commission économique pour l'Amérique et les Caraïbes (CEPALC), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (CAF), Banque interaméricaine de			

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
					développement (BID), Banque mondiale ; société civile ; secteur privé			
1.3, 3.2, 4.1	2. D'ici à 2030, les enfants et les adolescent·e·s vivront dans des environnements plus sûrs et plus protecteurs, avec des systèmes de protection et de justice renforcés qui préviendront et combattront plus efficacement, au niveau territorial, la violence dans tous les contextes, y compris la violence basée sur le genre et sa transmission intergénérationnelle, parallèlement à des progrès soutenus dans la transformation des normes sociales qui la perpétuent.	Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi faisant l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure non privative de liberté Total NR : 63 % NC : 72 % Garçons NR : 60 % NC : 70 % Filles NR : 91 % NC : 95 % Pourcentage d'enfants recevant une protection de remplacement formelle placés en familles d'accueil Total NR : 62,7 % NC : 70 % Garçons NR : 62,5 % NC : 70 %	Plateforme d'indicateurs de la justice pour mineur·e·s Études et projets sur la population – INAU.	2.1 D'ici à 2030, le Gouvernement renforcera les capacités des systèmes de protection et de justice et des cadres normatifs pour garantir le droit des enfants et des adolescent·e·s de grandir dans un environnement familial, notamment en consolidant la prise en charge familiale comme alternative au placement en institution et en adaptant les mécanismes institutionnels en faveur de l'abandon de cette pratique. 2.2 D'ici à 2030, les institutions étatiques, y compris le système judiciaire et les acteurs au niveau territorial, mettront en œuvre des politiques et des stratégies intersectorielles en matière de prévention, d'intervention et de réparation face à la violence à l'égard des enfants et des adolescent·e·s en temps voulu et sans revictimisation.	INAU ; Ministère du développement social ; Bureau du Procureur général ; Cour suprême de justice ; ANEP ; Institut national de défense des droits de l'homme ; Ministère de l'intérieur ; Ministère de la santé ; Institut national des femmes ; Système intégral de protection des enfants et des adolescent·e·s contre la violence ; organismes des Nations Unies : FNUAP, OIM, OMS, ONU-Femmes, PNUD ; CAF, BID, Banque	850	6 900	7 750

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Filles NR : 63,0 % NC : 70 % Pourcentage d'enfants de 2 à 4 ans qui ont été victimes de pratiques disciplinaires violentes Total NR : 47 % NC : 35 % Garçons NR : 50 % NC : 35 % Filles NR : 44 % NC : 35 % Indice des attitudes envers l'égalité des genres et ouverture à la diversité chez les élèves du secondaire Total NR : 49 NC : 54 Garçons NR : 46 NC : 51 Filles NR : 52	Enquête sur la nutrition, le développement de l'enfant et la santé Institut national d'évaluation de l'éducation	2.3 D'ici à 2030, les familles, les communautés, les institutions et le secteur privé renforceront leurs capacités à adopter des pratiques et des comportements qui rejettent les normes sociales perpétuant la violence et la discrimination à l'égard des enfants, favorisant ainsi une mobilisation sociale croissante en faveur des droits des enfants et des adolescent·e·s.	mondiale ; société civile ; secteur privé.			

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NC : 57						
	3. Le programme de pays est coordonné et géré de manière efficace afin d'obtenir les résultats escomptés.	À déterminer		1. Coordination des programmes 2. Relations extérieures 3. Planification, suivi et évaluation 4. Communication, plaidoyer et partenariats 5. Thématiques intersectorielles		1 700	1 700	3 400
Montant total des ressources						3 400	19 600	23 000